



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 25 juin 2013

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 25 juin 2013.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

- **Adopté le règlement communal sur les taxes à percevoir en application de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) et décidé d'affecter les recettes de cette taxe à la prévention des risques liés à l'alcool par des contributions financières aux organismes œuvrant dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme .**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **Accordé un crédit de CHF 452'000.00 (quatre cent cinquante-deux mille francs) pour les travaux d'assainissement des installations de productions d'énergie thermique de Bois-Murat, l'assainissement des nourrices sanitaires et le remplacement d'un tronçon de conduite télé thermique de l'abri PC ;**
- **Accordé un crédit pour la démolition du bâtiment existant sur la parcelle RF 501 pour un montant de CHF 275'000.00 (deux cent septante-cinq mille francs) ;**
- **Accordé un crédit de CHF 225'000.00 (deux cent vingt-cinq mille francs) pour la création d'un éclairage public aux chemins de l'Arzillier et des Orchez ainsi que le changement de têtes de candélabres.**

c) Autres décisions

- **Reporté à la séance de septembre 2013 l'objet prévu sous chiffre 12 de l'ordre du jour (règlement du Conseil communal – Mise en concordance avec la nouvelle Loi sur les communes)**
- **Approuvé les comptes communaux de l'exercice 2012 (arrêtés au 31 décembre 2012) ainsi que le rapport de la Municipalité sur sa gestion ;**
- **Elu son Président pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ;**
- **Elu ses deux Vice-Présidents ;**
- **Elu ses deux scrutateurs ainsi que ses deux scrutateurs suppléants pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ;**
- **Elu la Commission de gestion 2013 ;**
- **Classé la pétition à l'encontre du projet de création d'un restaurant McDonald's.**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **aucune**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

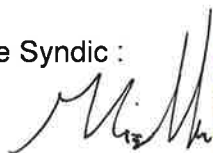
Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 27 juin 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Maurice Mischler



Le Secrétaire :



Alexandre Good